



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

importations

Question écrite n° 74127

Texte de la question

S'ajoutant aux lourdes charges qui pèsent sur les producteurs de fruits de sa circonscription, la concurrence inattendue des pays de l'hémisphère sud rend leur situation encore plus difficile. Dans ce contexte M. Dino Cinieri demande à M. le ministre de l'agriculture et de la pêche de lui faire connaître les mesures qu'il pourrait prendre afin de mieux contrôler l'arrivée en masse de ces produits qui, contrairement aux fruits français, ne présentent aucune traçabilité et sont traités avec des substances qui sont interdites dans notre pays. - Question transmise à M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie.

Texte de la réponse

Les fruits et légumes, provenant de l'hémisphère sud, font l'objet d'un contrôle en frontière de la part des services de la protection des végétaux (recherche de parasites de quarantaine) et des services de la direction générale de la concurrence, consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF : contrôle de la qualité des produits). Sur le marché intérieur, des contrôles de résidus de pesticides sont réalisés sur ces provenances et ne montrent pas de taux de contamination supérieur à celui des produits nationaux. Afin de compléter le dispositif de contrôle, la DGCCRF a signé, avec la Fédération française des importateurs de fruits et légumes et le Syndicat national des importateurs et introducteurs du marché Saint-Charles à Perpignan, deux conventions de reconnaissance des autocontrôles mis en place par les opérateurs adhérents à ces démarches tant en matière de qualité, de sécurité ou de traçabilité. Enfin, concernant la traçabilité des marchandises importées, elle est assurée comme le prévoit la réglementation en vigueur par le responsable de la première mise sur le marché.

Données clés

Auteur : [M. Dino Cinieri](#)

Circonscription : Loire (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 74127

Rubrique : Commerce extérieur

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 27 septembre 2005, page 8840

Réponse publiée le : 10 janvier 2006, page 262